

Association "M'AN JEANNE"

ACCUEIL- AIDE AUX DEVOIRS

ECOLE PRIMAIRE

Grande rue

89290- CHAMPS-SUR-YONNE

Tel : 03 86 53 36 88

Tel : 06 86 17 99 88

REGLEMENT INTERIEUR

I – ACCUEIL ET AIDE AUX DEVOIRS

L'aide aux devoirs sera proposée le lundi, mardi, jeudi et vendredi soir.

Il est possible, de façon exceptionnelle, qu'un enfant, non inscrit à l'étude habituellement, soit accueilli, Il suffira alors aux parents de prévenir le responsable de l'étude.

- **ACCUEIL après la classe de : 16h40 à 17h15** : goûter des enfants (fourni par les parents) et jeux dans la cour de l'école primaire.
- **AIDE AUX DEVOIRS de 17h15 à 18h15.**

Les parents pourront venir chercher leur enfant :

Après le goûter entre : 17h15 et 17h30 ou

Après l'aide aux devoirs entre : 18h15 et 18h30

Aucune sortie ne sera autorisée en dehors des heures ci-dessus.

Au delà de 18h30, un supplément vous sera facturé, à savoir :

- o Pour le premier quart d'heure : 2,00€
- o Pour le second quart d'heure : 4,00€

Nous vous demandons de prévenir la responsable par téléphone si l'accueil doit dépasser 18h30.

II – INSCRIPTION

Tout enfant sera accueilli après que les parents aient procédé à l'inscription de leur(s) enfant(s). **UNE ATTESTATION D'ASSURANCE EXTRA SCOLAIRE EST A FOURNIR AU MOMENT DE L'INSCRIPTION.**

- **Pour une inscription mensuelle, le paiement devra être effectué chaque début de mois de préférence par chèque au plus tard le 10 du mois en cours.**
- Pour une inscription à l'heure ou occasionnelle, le calcul des heures sera fait à la fin du mois en cours. /.

- 2 -

Toute modification/inscription devra obligatoirement être mentionnée sur le cahier de texte de votre enfant.

- **En cas de non paiement, le ou les enfants ne seront plus accueillis à partir du 10 du mois suivant celui où le paiement n'aura pas été effectué.**
- Dans le cas de maladie prolongée ou d'absence, une remise sera effectuée pour les inscriptions mensuelles.

- Si un enfant a un comportement agressif, injurieux envers les autres enfants ou les adultes, s'il perturbe la vie du groupe, un avertissement sera adressé à la famille. Si le comportement devait se répéter malgré tout, l'Association M'an Jeanne pourrait décider de l'exclusion temporaire ou définitive de l'enfant.

III – TARIFS :

- **AU MOIS** (ils s'entendent quel que soit le nombre de jours scolaires dans le mois) :
- pour un enfant : 40 €, pour deux enfants de la même famille : 60€, pour 3 enfants de la même famille : € 80.
- **A L'HEURE** : 2,00 € (pour toute heure commencée)
- Une **adhésion annuelle de 8€ par famille** est demandée lors de l'inscription à l'Association M'an Jeanne.

Les sommes versées pour les enfants de moins de 7ans donnent droit à une réduction d'impôt.

Le régime (mensuel ou occasionnel) doit être choisi dans la mesure du possible par la famille en début d'année pour une meilleure organisation. En cas de changement important dans la vie professionnelle des parents, un changement de régime sera possible en cours d'année.

IV – DIVERS

Pour tout renseignement, contactez :

- Mme de Groot, présidente, au 03 86 53 67 41 ou 07 77 22 37 24

Le présent règlement sera gardé par chaque parent, une signature sur l'inscription vaudra accord des parents.

Si au cours de l'année, des difficultés financières vous retardent ou vous empêchent de régler votre facture, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous avertir. Une solution peut toujours être trouvée.

Association "M'AN JEANNE"

ACCUEIL- AIDE AUX DEVOIRS

ECOLE PRIMAIRE - Grande rue

89290- CHAMPS-SUR-YONNE

Tel : 03 86 53 67 41- Tel : 07 77 22 37 24

FICHE D'INSCRIPTION ANNEE SCOLAIRE 2016-2017

RETOUR SOUHAITE SI POSSIBLE AVANT 5 JUILLET 2016

Nom et Prénom de l'enfant :

Date de naissance :

Classe :

Nom et adresse du responsable de l'enfant :

Numéros de téléphone domicile/travail/portable :

Nous autorisez-vous à faire appel au SAMU en cas de besoin ?

ACCUEIL ET AIDE AUX DEVOIRS

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
ACCUEIL : 16h40-17h15				
AIDE AU DEVOIRS : 17H15-18H15				

Mettre une croix dans la case correspondant aux jours de présence de votre enfant.

Toute aide aux devoirs commencera par un accueil.

Les parents pourront venir chercher leur enfant de 17h15 à 17h30 et de 18h15 à 18h30. **Afin de ne pas perturber l'aide aux devoirs et de laisser le personnel disponible pour les autres enfants, aucune sortie en dehors de ces deux horaires ne sera possible.**

Je soussigné(e) certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur et en acceptant les modalités et atteste que mon (mes) enfant(s) est (sont) bien assuré(s).

A Champs le, 2016

Signature

